



de Weck Antoinette, Dafflon Hubert (au nom des présidents de groupe)

Pourquoi ne pas distribuer les communiqués de presse du Conseil d'Etat directement à la population ?

Cosignataires : 3

Réception au SGC : 08.01.24

Transmission au CE : *08.01.24

Dépôt et développement

Par la presse (La Liberté du 27 décembre 2023), nous avons appris que le Conseil d'Etat du canton de Berne a décidé de transmettre directement ses communiqués de presse aux citoyens par courriel et ce, sans passer par les médias. Toute personne désireuse de les recevoir peut en faire la demande. Les cantons de Vaud et du Valais ont aussi étendu l'accès des communiqués de presse au-delà des médias, le Valais le faisant par le biais d'une newsletter.

A Fribourg, la Chancellerie, interrogée à ce sujet, ne voit pas la nécessité d'agir différemment de ce qui se fait actuellement. Elle continuera ainsi à envoyer les communiqués aux médias, aux députés, à certains collaborateurs et à des institutions proches de l'Etat, la plupart des communiqués étant aussi publiés sur le site de l'Etat.

Les postulants demandent au Conseil d'Etat d'analyser plus profondément la possibilité d'un élargissement de la diffusion de ses communiqués de presse directement aux citoyens de ce canton ainsi qu'au public intéressé. Ils estiment que cette diffusion rendrait plus transparente les activités du Conseil d'Etat. Cette diffusion élargie pourrait également rapprocher le citoyen du Grand Conseil car les réponses données par le Conseil d'Etat aux divers instruments déposés par les députés font aussi l'objet de communiqués. Le public comprendrait ainsi les sujets qui préoccupent les députés car, actuellement, les médias choisissent les sujets auxquels ils vont consacrer un article selon leurs intérêts et le temps à disposition. Il arrive, selon l'agenda des sorties et selon l'importance estimée par les journalistes, que des sujets soulevés par des députés passent complètement inaperçus alors que certains citoyens pourraient y être intéressés.

Cet élargissement des destinataires des communiqués de presse ne nuira pas aux médias puisque ceux-ci conserveront leur rôle d'analyse de l'information, primordial dans une démocratie.

Par ce postulat, les auteurs demandent d'étudier non seulement cet élargissement des destinataires mais aussi comment cet élargissement serait le plus approprié. Tous les communiqués seraient par exemple transmis par courriel. Une newsletter, voire un canal de l'Etat qui assurerait la diffusion non seulement des communiqués de presse mais aussi de la Feuille officielle, des conférences de presse du Conseil d'Etat ainsi que des sessions du Grand Conseil et d'autres informations, pourrait aussi être établi.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).